



Damien Carême
Député européen
Groupe des Verts/ALE au Parlement européen

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Bruxelles, le 24 avril 2023,

Monsieur le Président de la République,

Je souhaite vous faire part des graves préoccupations qui sont les miennes s'agissant de la situation à Mayotte et de l'opération militaro-policière *Wuambushu* qui vient de débiter ce matin-même.

Chaque jour, des milliers de ressortissant·es de pays tiers, mais aussi des citoyen·nes français·es, en situation de grande précarité et d'extrême vulnérabilité (enfants, mineur·es isolé·es, femmes enceintes, personnes atteintes de maladies chroniques y compris de handicap, etc.) voient leurs droits fondamentaux bafoués, dans l'opacité, l'indifférence et l'impunité les plus totales.

Ces pratiques, contraires aux engagements internationaux de la France et au droit européen, et les atteintes aux droits des personnes qu'elles entraînent (droit à vivre dans des conditions décentes, interdiction des traitements inhumains et dégradants, respect du droit à la vie privée et familiale, droit à l'éducation, droit d'asile, protection en cas d'éloignement et contre le refoulement, droits de l'enfant, protection de la santé, non-discrimination, etc.) sont bien documentées. Loin de se conformer à ses obligations, la France continue de faire primer la répression et la violence sur le respect de ses engagements internationaux et européens, malgré plusieurs condamnations par la Cour européenne des droits de l'homme.

L'opération *Wuambushu*, que vous avez validée lors d'un récent Conseil de défense, a débuté ce matin. Cette opération militaro-policière de grande ampleur inquiète les habitant·es de Mayotte et les observateur·rices sur place. Soignants, avocats locaux et métropolitains, ONG, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme etc., nombreux sont ceux qui appréhendent l'embrasement et nous alertent.

Sous couvert de lutte contre l'immigration irrégulière et l'habitat informel, cette opération risque fortement d'encourager les discours de haine, d'entraîner des affrontements communautaires violents, d'aggraver les inégalités et de multiplier encore davantage les entraves et atteintes déjà portées quotidiennement aux droits des personnes : destruction de milliers d'habitations informelles sans garantie de relogement digne ; recours opaque et massif à des procédures de privation de liberté et d'éloignement sans qu'aucun contrôle de la légalité ne soit garanti ; risques de refoulements illégaux et d'expulsions massives et expéditives ; atteintes aux droits de l'enfant ; aggravation des entraves à l'accès à l'éducation et aux soins, etc.

Monsieur le Président, la France doit se conformer à ses obligations envers tous ses ressortissant·es, pleinement citoyen·nes européen·nes, ainsi que toutes les personnes demeurant sur son territoire, même s'ils ou elles résident à plus de 8000 kilomètres de Paris. La distance géographique entre Mayotte et le continent ne doit pas être prétexte à l'indifférence et à l'approbation tacite de l'existence de zones de non-droit.

Les entraves aux droits fondamentaux documentées à Mayotte depuis des années sont notamment rendues possibles par les nombreuses dérogations au droit commun applicables sur ce territoire. Elles illustrent les effets dévastateurs qu'entraînent la succession de politiques publiques et migratoires inadaptées aux spécificités géographiques, sociologiques et économiques de ce territoire. L'Etat français n'a cessé de se désengager de ses responsabilités en "sous-dotant" le département de Mayotte. Il a abandonné les habitants de l'île, incapable de répondre aux besoins et aux enjeux complexes de ce territoire autrement que par la répression et la violence.

A la crise de l'eau et de la vie chère, à l'épuisement des populations face au manque de structures sanitaires et scolaires, à la pauvreté endémique, vous ne pouvez répondre par une opération militaro-policière au nom et aux relents néocoloniaux.

La France a choisi de garder cette île dans son giron pour des raisons géostratégiques. Qu'elle assume son choix en dotant sa population des mêmes services publics et des mêmes conditions de vie que dans la métropole. La République Française ne peut souffrir d'exception.

Monsieur le Président, à la lumière des observations et des craintes qui nous parviennent de Mayotte, vous devez faire cesser immédiatement l'opération *Wuambushu*.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.

Damien Carême
Député Européen